



**LE RÉFÉRENTIEL IFRS : NOUS DIRIGEONS-NOUS VERS UNE  
COMPTABILITÉ AU-DELÀ DU RÉEL ?**

**Denis Cormier**

Université du Québec à Montréal  
École des sciences de la gestion  
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville  
Montréal, Québec  
H3C 3P8  
(514-987-3000 X 8358; [cormier.denis@uqam.ca](mailto:cormier.denis@uqam.ca))

**Pascale Lapointe-Antunes**

Faculty of Business  
Brock University  
500, Glenridge Avenue  
St. Catharines, Ontario  
L2S 3A1

**Michel Magnan**

John Molson School of Business  
Concordia University  
1455, de Maisonneuve West  
Montréal, Québec  
H3G 1M8

**Novembre 2006**

## **LE RÉFÉRENTIEL IFRS : NOUS DIRIGEONS-NOUS VERS UNE COMPTABILITÉ AU-DELÀ DU RÉEL ?**

### **Résumé**

Ces dernières années, l'IASB s'est engagé dans une multitude de projets de normes comptables dont le but avoué est d'assurer que les états financiers soient un reflet fidèle de la performance et de la situation financière des entreprises. Contrairement à la vision traditionnelle de la comptabilité axée vers la reddition des comptes et reposant sur la notion de coût historique, plusieurs de ces nouvelles normes adoptent une approche prospective de juste valeur, reposant essentiellement sur l'estimation de flux de trésorerie futurs. Dans l'application de ces normes, le défi pour l'expert-comptable n'est pas relié à la mesure ou à la constatation des opérations ou événements dans les états financiers. Le vrai défi est de comprendre les aspects économiques ou financiers de la transaction ou de l'événement. Globalement, nous soutenons que les états financiers se sont éloignés de leur rôle comptable traditionnel de reddition des comptes vers un nouveau rôle axé vers le futur, la prévision des flux de trésorerie devenant la pierre angulaire des nouvelles normes comptables. Cela exige de l'expert-comptable des connaissances et des compétences qui vont bien au-delà des niveaux actuellement requis par les programmes de formation en comptabilité. Saura-t-il résoudre ces dilemmes ?

### **Abstract**

Over the last few years IASB adopted accounting standards that focus on the notion of fair value, with the objective to better reflect a firm's financial performance. We argue that this changes our traditional view that accountants' role is the application of accounting-based knowledge and experience in the selection of accounting method alternatives. A new standard-setting context that emphasizes economic substance and future costs and benefits as well as new business and financial realities imply that accountants must now rely on knowledge and experience that extend well beyond accounting to select between forecast alternatives. Hence, accountants must evolve from accounting to *forecounting*. The implications as well as the challenges resulting from that evolution are discussed.

## **LE RÉFÉRENTIEL IFRS : NOUS DIRIGEONS-NOUS VERS UNE COMPTABILITÉ AU-DELÀ DU RÉEL ?**

La globalisation des échanges commerciaux et des marchés financiers, l'évolution technologique ainsi que des environnements économique et institutionnel en constante évolution amènent les entreprises à s'engager dans des transactions de plus en plus complexes. Les organismes de normalisation chargés de l'élaboration de référentiels comptables, notamment les normes internationales élaborées par l'IASB, suivent de près ces tendances et s'y sentent interpellés à deux égards. Ainsi, ils doivent maintenir une adéquation entre la performance sous-jacente d'une entreprise et l'image qu'elle projette à travers ses états financiers. En outre, une réalité d'affaires plus complexe laisse plus de marge de manœuvre aux dirigeants d'entreprises dans la mesure et constatation des résultats. Afin de prévenir des abus ou des dérapages, les organismes de réglementation jugent qu'ils doivent donner une orientation plus serrée aux travaux des experts-comptables. Par conséquent, l'IASB et d'autres organismes de réglementation de la comptabilité sont engagés dans une multitude de projets de normes dont le but avoué est d'assurer que les états financiers soient un reflet fidèle de la performance et de la situation financière des entreprises. Contrairement à la vision traditionnelle de la comptabilité axée vers la reddition des comptes et reposant sur la notion de coût historique, plusieurs de ces nouvelles normes adoptent une approche prospective de juste valeur, reposant essentiellement sur l'estimation de flux de trésorerie futurs.

Confrontés, d'une part, à une réalité d'affaires plus complexes et, d'autre part, à un environnement de normalisation de plus en plus exigeant, les experts-comptables font face à un dilemme. Ils doivent acquérir des connaissances en matière de pratiques commerciales, financières et de gestion des entreprises (employeurs ou clients) afin de bien comprendre leur réalité d'affaires, un pré-requis essentiel pour une comptabilisation adéquate. De plus, en conformité avec les nouvelles normes de comptabilité, ils doivent développer des habiletés et des connaissances dans l'utilisation des méthodes d'évaluation reposant sur des estimations futures, un pré-requis pour la mesure de la performance organisationnelle et sa constatation aux états financiers. Conciliant ces deux exigences,

l'expert-comptable délaissera les principes simples privilégiant la fiabilité dans les états financiers, tel que le coût historique, la prudence, la vérifiabilité, la comparabilité. Il aura plutôt tendance à mettre l'emphase sur la notion de pertinence des états financiers, s'appuyant entre autres sur le concept de juste valeur.

Afin d'illustrer la position délicate de l'expert-comptable, considérons le secteur de l'aéronautique, un secteur quasi-inexistant il y a à peine soixante ans. Les contextes d'affaires d'entreprises telles que Airbus, Boeing ou Bombardier sont complexes et amènent des pratiques d'affaires des plus sophistiquées. Ainsi, ces entreprises ont délocalisé une partie importante de la fabrication d'un avion et traitent donc avec des fournisseurs à travers le monde, ce qui les expose à des risques de change et d'approvisionnement. Ces entreprises partagent également les risques liés au développement et à la commercialisation de nouveaux produits avec certains de leurs fournisseurs, clients ou États, le tout au moyen d'ententes de partage des revenus. La conception et le développement de nouveaux modèles nécessitent des investissements importants, la production de prototypes et des périodes de rodage relativement longues. Par conséquent, les firmes aéronautiques, ne récupéreront leurs coûts de développement et de production initiaux que sur de longues périodes. Les clients des avionneurs sont essentiellement des sociétés aériennes à la santé financière souvent chancelante, d'où des risques de crédit importants. Les sociétés aéronautiques élaboreront donc des structures de financement de plus en plus innovatrices afin de faciliter la vente. Enfin, la vente d'un avion est assortie de garanties de toutes sortes (valeur de rachat, performance minimale, usure, etc.). À quel moment doit-on constater le produit de la vente d'un avion ? Quel montant doit-on y attribuer ? Quels critères doit-on utiliser pour juger que la transaction a eu lieu ? Comment estimer le profit réalisé sur la vente ? La réponse à la plupart de ces questions repose sur la capacité de l'expert-comptable de 1) bien comprendre la transaction et le contexte d'affaires dans laquelle elle a été effectuée et, 2) d'appréhender correctement l'avenir. L'avenir est ici multidimensionnel : avenir du modèle d'avion vendu (durée prévue du programme de production, probabilités de défaillances ou retour, valeur de revente, etc.), avenir de la main-d'œuvre de l'avionneur (rotation, moment de la retraite, espérance de vie, augmentations de salaires, besoins en soins de santé, etc.),

avenir de la société cliente (probabilité de faillite, probabilité de déchoir aux commandes fermes), avenir de l'avionneur (risque de désuétude technologique, risques financiers). Plus précisément, il s'agit d'estimer les flux de trésorerie futurs découlant des décisions rattachées au développement, à la production et la commercialisation d'un modèle d'avion.

Comprendre le contexte d'affaires et appréhender le futur requièrent de l'expert-comptable des connaissances et des compétences qui vont bien au-delà de ce qui est requis dans une comptabilité traditionnelle axée vers la reddition des comptes. Ainsi, le défi de l'expert-comptable n'est plus d'effectuer un choix entre diverses pratiques comptables pour rendre compte d'un événement ou d'une transaction économique, mais plutôt de jauger l'importance relative de différents avantages et risques rattachés à une transaction en plus d'évaluer le caractère raisonnable et la pertinence d'hypothèses relatives à des événements futurs découlant de cette transaction (Cormier et Magnan, 2005). Pour que l'expert-comptable puisse jouer pleinement son rôle, il devra non seulement acquérir une expertise en matière comptable, mais également des connaissances ou expertises dans des domaines tels que la mathématique financière, la gestion financière, la statistique, la gestion des ressources humaines, le droit, etc. Est-ce possible ou souhaitable ?

Nous soutenons que le débat ne porte pas en tant que tel sur les mérites ou non de normes IFRS particulières, mais bien sur le rôle et l'avenir de la profession comptable, laquelle risque d'être laminée entre les tendances lourdes émanant du contexte d'affaires et du contexte de normalisation.

## **LE CONTEXTE D'AFFAIRES ET L'EXPERT-COMPTABLE**

Les référentiels comptables que nous connaissons sont le résultat d'une lente évolution depuis les débuts de l'ère industrielle. De fait, jusque vers les années soixante-dix, les principes et pratiques comptables étaient fort comparables à ceux ayant cours au début du vingtième siècle et requéraient fort peu de jugement prospectif de la part de l'expert-

comptable. En effet, l'expert-comptable n'a pas à porter un jugement très élaboré sur l'avenir si l'entreprise évolue dans un contexte où :

- les changements technologiques sont lents ;
- les prix sont relativement stables et les taux de change fixes ;
- les règlements se font pour comptant ou dans des termes équivalents au comptant (par exemple, règlement net 30 jours) ;
- la plupart des ventes sont constituées de biens finis, non pas de services ;
- les garanties après-vente sont à court terme ;
- les produits financiers se limitent essentiellement aux actions, obligations et warrants.

Face à un tel environnement, les comptables se concentrent sur les assertions traditionnelles telles que l'existence, la réalité et l'appartenance, lesquelles peuvent être validées sans expertise autre que la comptabilité traditionnelle. En s'appuyant sur ses expériences antérieures, un auditeur pourra facilement vérifier que les montants comptabilisés aux états financiers pour les stocks ainsi que les comptes débiteurs sont appropriés et en conformité avec le référentiel comptable (simple) en vigueur. De manière générale, une connaissance du contexte d'affaires de l'entreprise ne sera pas nécessaire pour préparer les états financiers.

Cependant, ce monde est aujourd'hui révolu. Le contexte économique qui sous-tend les états financiers a rapidement évolué au cours des trente dernières années. Tout en rendant le futur des entreprises plus incertain, cette évolution a également forcé les comptables à accroître leurs connaissances des affaires de leurs clients et à adopter une approche prospective dans l'appréciation des états financiers. Parmi les changements économiques importants, nous retrouvons :

- le développement des marchés financiers qui englobent des nombreux types d'instruments financiers, ce qui permet aux entreprises de s'engager dans des stratégies de gestion financière nouvelles, innovatrices et complexes (par exemple, couverture) ;

- une volatilité accrue dans les cours des devises et des intrants (par rapport au taux de change fixes ayant prévalu pour une bonne partie de l'après-guerre) ;
- le changement d'une économie industrielle basée sur les produits finis à une économie de services basée sur des contrats à long terme (par exemple, la vente par SAP d'un progiciel ERP [Enterprise Resource Planning] implique des services-conseil d'analyse préalable de systèmes, d'implantation, de rodage et de suivi ainsi que des mises à jour ultérieures, etc.) ;
- l'apparition de diverses formes d'impartition (outsourcing) et autres types de relations contractuelles à long terme entre les entreprises (par exemple, par l'intermédiaire de sa division conseil, IBM prend en charge les services de technologies de l'information de nombreuses organisations) ;
- la complexité croissante des régimes de rémunération dont la valeur est souvent basée sur les flux de trésorerie futurs (par exemple, les avantages d'assurance santé, les prestations de retraite, les options sur actions, etc.) ;
- l'accélération des changements technologiques pour beaucoup de processus de production et de produits, ce qui affecte la valeur des stocks et des immobilisations.

Tous ces changements demandent aux comptables de prendre en compte des événements futurs pour évaluer des risques potentiels et les éventualités qui pourraient affecter la valeur, l'appartenance, la réalité et aussi l'existence des transactions, des actifs et/ou des passifs.

## **LE CADRE CONCEPTUEL DE L'IASB ET L'EXPERT-COMPTABLE**

Outre cette évolution dans le contexte économique et d'affaires, et peut-être en raison de cette évolution, le cadre de référence des normes comptables a aussi évolué dans un sens qui change fondamentalement la nature de l'expertise comptable. Initié d'abord par le FASB dans les années quatre-vingts, le projet de cadre conceptuel a été repris par l'IASB (IASB *Framework* et IAS No. 1). Il est intéressant de considérer les implications pour l'expertise comptable de l'adoption de ces cadres conceptuels. Plus précisément, nous

soutenons que les définitions des actifs et passifs, contenues dans la norme IAS No. 1, ont changé pour toujours la nature de l'expertise exigée des comptables. Revoyons ces deux définitions :

*Actif*

*Un actif est une ressource contrôlée par l'entreprise du fait d'événements passés et dont des avantages économiques futurs sont attendus par l'entreprise. L'avantage économique futur représentatif d'un actif est le potentiel qu'a cet actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au bénéfice de l'entreprise.*

*Passif*

*Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.*

Ces deux définitions introduisent deux nouveaux concepts. D'une part, la substance économique d'une transaction ou d'un élément du bilan, et non sa forme juridique, devient le critère déterminant pour la constatation aux états financiers. Ainsi, il se pourrait qu'un bien dont une entreprise détient le titre de propriété ne soit pas considéré comme un actif alors qu'un autre bien pour lequel aucun titre de propriété n'est détenu le soit (car *ressource économique contrôlée...*). En d'autres termes, un contrat de vente ou l'achat légal d'un actif peuvent ne pas se retrouver dans le chiffre d'affaires ou l'actif. Par conséquent, le travail du comptable repose sur une compréhension de la réalité d'affaires de l'entreprise et des objectifs financiers d'une transaction particulière. De plus, pour évaluer efficacement les résultats ou les coûts économiques sous-tendant une décision ou transaction, le comptable a maintenant besoin d'instruments analytiques et prévisionnels dont l'application demande des compétences et des habiletés qui vont au-delà de la sélection d'une méthode comptable particulière (par exemple, PEPS versus DEPS ou méthode de l'amortissement linéaire versus méthode de l'amortissement dégressif). À cet égard, les normes traitant des instruments financiers et des avantages sociaux futurs constituent des exemples évocateurs.



Cet élargissement des frontières de l'expertise comptable est aussi visible en audit. Conformément à la norme ISA No. 570, une hypothèse sous-jacente à la préparation des états financiers est que l'entreprise sera capable de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible. Ainsi, l'auditeur devra considérer s'il y a des événements ou des conditions dans un avenir prévisible qui peuvent créer une incertitude quant à la capacité de l'entité à continuer son exploitation. La norme relative à la prise en compte des risques (ISA No. 315) requiert également de la part de l'auditeur une appréciation des conditions et faits futurs qui pourraient affecter la condition financière de l'entreprise. Enfin, les événements futurs doivent aussi être évalués par l'auditeur conformément à la récente norme portant sur l'évaluation du risque de fraude (ISA No. 240). Les facteurs de risque à considérer sont le risque de l'entreprise, les politiques commerciales et financières, les prospections de clientèle, la santé financière, la continuité d'exploitation, etc.

## **L'ÉTAU SE RESSERRE POUR L'EXPERT-COMPTABLE : TENDANCES EN NORMALISATION COMPTABLE**

En continuité avec son cadre conceptuel, l'IASB a promulgué des nombreuses nouvelles normes qui amènent l'expert-comptable sur des terrains de moins en moins bien balisés. En apparence, le but de ces nouvelles normes est double : 1) focalisation sur la substance économique des transactions et, 2) mesure et constatation des coûts et avantages économiques futurs, c'est-à-dire les flux de trésorerie futurs provenant des actifs ou des opérations financières.

Parmi ces normes, mentionnons :

- Crédit-bail (IAS No. 17)
- Engagements de retraite (IAS No. 19)
- Dépréciation d'actifs (IAS No. 36)
- Instruments financiers (IAS No. 39)
- Rémunération fondée sur des actions (IFRS No. 2)
- Actifs incorporels (IAS No. 38)

- Impôts différés (IAS No. 12)
- Regroupements d'entreprises (IFRS No. 3)

Dans l'application de ces normes, le défi pour l'expert-comptable n'est pas relié à la mesure ou à la constatation des opérations ou événements dans les états financiers. Le vrai défi est de comprendre les aspects économiques ou financiers de la transaction ou de l'événement. La mise en oeuvre de la plupart de ces normes exige des prévisions formelles et explicites. Or, de telles prévisions exigent des compétences uniques, lesquelles ne sont pas nécessairement bien intégrées dans la formation de l'expert comptable. Par exemple, dans l'évaluation des revenus et coûts qui doivent être reconnus dans la vente du système ERP (Entreprises Resources Planning), le comptable doit identifier les composantes de la transaction, les risques et les profits qui seront soit partagés soit transférés, le potentiel futur de la fiabilité technologique d'un tel système, etc. En d'autres termes, pour comptabiliser correctement ces transactions, les comptables doivent analyser le modèle commercial de la firme, la proposition de valeur qui sera offerte aux clients, aussi bien que les risques financiers impliqués par l'accord contractuel. Dans ce contexte, le niveau d'expertise du comptable exige certainement plus qu'une juste compréhension des normes comptables.

En réaction aux abus très répandus en matière de constatation des produits, les normalisateurs américains (SEC) ont édicté de nouvelles lignes directrices. Cependant, l'efficacité de telles lignes directrices est incertaine si les comptables n'ont pas des connaissances et des compétences appropriées. De plus, ces dernières années ont été marquées par de nombreux retraitements d'états financiers touchant des problèmes de constatation des produits, dont certains d'envergure (exemple, les annonces récentes de Nortel Networks dont les ventes de l'année 2000 ont été surévaluées de 3 milliards de dollars). Ces retraitements (plusieurs centaines de cas en Amérique du Nord depuis 2000) sont révélateurs des difficultés d'application de normes portant sur des opérations commerciales ou financières de plus en plus complexes. Les nouvelles normes relatives aux instruments financiers constituent un autre domaine où le niveau d'expertise requis est fort élevé. Par exemple, la nouvelle norme exige que pour une firme se prévalant des

dispositions de la comptabilité de couverture, les couvertures économiques sous-jacentes doivent être considérées efficaces. Cependant, il existe beaucoup de modèles de référence permettant de qualifier une couverture d'efficace ou non (Finnerty et Grant, 2002). De plus, une évaluation de l'efficacité des telles couvertures exige des simulations relatives aux événements prospectifs. De telles simulations reposent sur des hypothèses qui reflètent des tendances historiques, lesquelles peuvent être extrapolées ou non. Si la comptabilité associée à la plupart de ces normes n'est pas particulièrement complexe pour un expert en finance, il en va autrement pour un expert-comptable qui doit maîtriser plusieurs concepts (par exemple, modèles de valeur actualisée, modèles d'évaluation des options sur actions, modèles d'évaluation des produits dérivés, projections actuarielles, etc.).

Deuxièmement, alors que les normes qui sont mentionnées ci haut sont conçues pour la comptabilisation d'opérations ayant déjà eu lieu, elles exigent néanmoins la formulation de prévisions explicites et implicites. Or, de telles prévisions sont basées sur de nombreuses hypothèses : taux d'intérêt, taux d'inflation, découvertes technologiques, rendement des placements, etc. Dans la plupart des cas, la formulation et la validation de ces prévisions requièrent un niveau d'expertise qui va bien au-delà de la comptabilité. Le scandale d'Enron illustre bien les deux points ci dessus. Enron s'est engagé dans des opérations extrêmement complexes (couverture, ventes à terme, structures d'accueil, pension sur titres, etc.) pour lesquelles les coûts et les profits économiques futurs étaient difficiles à établir : une expertise comptable adéquate exigerait que les comptables comprennent ces opérations. De plus, au-delà de la compréhension de ces opérations, un travail prospectif étendu aurait été requis pour évaluer leurs valeurs espérées (et les éventualités) : un tel travail, s'il avait été fait, aurait démontré que la valeur des passifs (dettes) d'Enron était extrêmement sensible aux fluctuations de sa propre cote boursière. Une telle circularité, les marchés financiers influençant la communication d'information financière qui à son tour influence les marchés financiers, tend à rendre les états financiers détachés de toute réalité commerciale ou économique sous-jacentes. MacIntosh *et al.* (2000) qualifient cette situation d'hyper réalité.

Troisièmement, il y a lieu de s'interroger à savoir si les compétences requises par les normes comptables en ce qui concerne la mesure et à la constatation sont bien intégrées dans les programmes de formation comptable. Par exemple, on pourra soutenir que les normes sur la mesure des engagements de retraite sont fondées sur l'évaluation actuarielle, et non sur une évaluation comptable. Cependant, les preuves empiriques à notre disposition montrent que seule l'information correspondant directement aux données actuarielles est perçue comme pertinente et fiable par les marchés boursiers. Les calculs comptables ne semblent pas pertinents pour les marchés boursiers qui valorisent seulement les flux de trésorerie et les capitalisations actuarielles (par exemple, Barth, Beaver et Landsman, 1992). Les composantes d'amortissement (gains et pertes actuariels, coût des engagements au titre des services passés et solde transitoire) n'ont aucune valeur pour les marchés boursiers.

Un autre exemple est la comptabilisation des options sur actions. En vertu de la norme IFRS No. 2, les octrois d'options doivent être constatés aux résultats, la charge constatée étant déterminée à partir d'un modèle d'évaluation (binomial ou Black-Scholes) reposant sur des hypothèses concernant le futur. Dans ces conditions, si le rôle de l'expert-comptable n'est que de vérifier si d'autres experts financiers ont effectué convenablement leur travail, alors sa valeur ajoutée est limitée, voire marginale. La pertinence de son rôle et la valeur ajoutée apportée par l'expert-comptable impliquent qu'il doit défier les estimations qui lui sont fournies ainsi que les assertions de ces autres experts.

À notre avis, cette orientation vers le futur, le recours à des hypothèses et à des modèles de plus en plus sophistiqués et l'adoption de normes basées sur la juste valeur découlent directement de la philosophie sous-jacente au cadre conceptuel du référentiel IASB. Ces tendances risquent de s'accroître dans un proche avenir, l'IASB et le FASB étant actuellement engagés dans un processus conjoint de révision de leur cadre conceptuel (IASB, 2006). Le nouveau cadre conceptuel mettra l'accent sur la pertinence de l'information financière en tant qu'outil de prévision des flux de trésorerie futurs d'une entreprise. Dorénavant, le rôle contractuel et redditionnel de la comptabilité ainsi que l'importance de la fiabilité dans la mesure seront relégués au second plan dans ce

nouveau cadre conceptuel. Ce changement aura pour effet de démarquer davantage le référentiel IASB des référentiels nationaux traditionnels (par exemple, France) orientés vers la reddition des comptes.

## **APPROCHE AXÉE VERS LE FUTUR**

L'analyse ci-dessus nous interpelle. L'abandon des référentiels comptables traditionnels et l'adoption des normes IFRS remettent en question nos certitudes vis-à-vis de la comptabilité. En effet, cette nouvelle réalité comptable est-elle construite sur des connaissances solides ? Ainsi, dans une perspective scientifique, existe-t-il seulement une théorie comptable qui guide l'élaboration des nouvelles normes ? Le nouveau cadre conceptuel de l'IASB met de l'avant que l'objectif des états financiers est la production d'information qui soit utile aux investisseurs pour leurs prises de décision et l'allocation de leurs ressources. Cet objectif sera atteint si l'information comptable permet de prédire les flux de trésorerie futurs de l'entreprise. La qualité première de cette information sera sa pertinence, la notion de fiabilité étant évacuée du nouveau cadre conceptuel. Est-ce la seule manière de voir l'information financière ? De fait, est-ce bien la raison d'être de la comptabilité : d'autres disciplines peuvent prétendre produire de l'information utile aux investisseurs pour leurs prévisions de flux de trésorerie. L'utilité contractuelle de l'information financière est une fonction traditionnelle de la comptabilité. Selon l'utilité contractuelle ou redditionnelle, l'information comptable a pour objectif de permettre d'évaluer dans quelle mesure les contrats ont été respectés. Par exemple, pour fixer la rémunération d'un dirigeant d'entreprise en fonction du résultat, les actionnaires ont besoin d'une information fiable et axée sur sa capacité redditionnelle. Qu'advient-il de ce rôle dans le nouveau cadre conceptuel ? Selon Zeff (2002), la normalisation comptable est essentiellement un processus politique dont les résultats reflètent les intérêts des parties intéressées. Par conséquent, on peut avancer que l'adoption du référentiel IFRS traduit l'hégémonie des marchés boursiers et de leurs intervenants (analystes financiers, investisseurs institutionnels).

Deuxièmement, dans la mesure où une théorie comptable cohérente est toujours en devenir, il y a lieu de se questionner à propos de la réussite de l'intégration de théories et connaissances d'autres disciplines au sein des nouvelles normes comptables. Ainsi, il est vrai que depuis l'adoption des récentes normes comptables par l'IASB, l'information financière reflète mieux les conséquences à long terme (souvent économiques) de décisions à court terme (exemple, la comptabilisation des engagements de retraite). En revanche, en parallèle, il y a eu une tendance à transformer les résultats publiés par une entreprise en une hyper réalité qui n'est pas nécessairement liée au phénomène économique sous-jacent. À cet égard, la finance et la comptabilité contemporaines semblent circuler sur leur propre sphère, en parallèle, mais isolées de l'économie du travail et de la production (MacIntosh *et al.*, 2000). Par exemple, les normes comptables traitant de la conversion des devises amènent, sous certaines conditions, à des différences majeures entre les résultats communiqués et les gains et pertes économiques. En outre, la comptabilisation des couvertures peut aussi conduire à des contradictions importantes entre le résultat comptable et les pertes et gains économiques. En effet, certaines couvertures économiques parfaitement légitimes et efficaces ne sont pas reconnues comme tel par les normes comptables.

Troisièmement, la méthode du résultat global qui a été développée par Feltham et Ohlson (1995), un modèle comptable complet et innovateur, aurait pu servir de plateforme au développement théorique et à l'évaluation de la pertinence et de la fiabilité des normes comptables. L'innovation majeure qu'ils ont mise de l'avant est l'intégration des données au coût historique avec les estimations des résultats futurs qui reflètent les coûts et profits économiques. Cependant, malgré ces attraits pratiques et historiques, il n'est pas entièrement clair que leur cadre conceptuel a eu un impact réel sur la normalisation comptable.

Globalement, nous soutenons que les états financiers se sont éloignés de leur rôle comptable traditionnel de reddition des comptes vers un nouveau rôle axé vers le futur, la prévision des flux de trésorerie devenant la pierre angulaire des nouvelles normes comptables. Cette évolution de la comptabilité a été accompagnée, sinon renforcée, par

des changements majeurs dans l'environnement économique, commercial et technologique. Cela exige de l'expert-comptable des connaissances et des compétences qui vont bien au-delà des niveaux actuellement requis par les programmes de formation en comptabilité. Saura-t-il résoudre ces dilemmes ?

## **CONCLUSION**

Parallèlement à la croissance de l'économie mondiale, des changements significatifs ont transformé le contexte d'affaires des entreprises, ce qui s'est directement reflété dans la mesure et la présentation dans les états financiers (complexité des transactions commerciales à mesurer, à constater et à auditer). En outre, la mise en œuvre des normes comptables et d'audit récemment adoptées exige plus que jamais des compétences et connaissances dans les domaines qui vont au-delà de la comptabilité. Le défi pour les comptables ne se limite pas au choix entre des méthodes comptables, mais entre des hypothèses et prévisions qui dépassent les frontières de la comptabilité traditionnelle. Cependant, pour que les comptables réussissent dans cet environnement, il est essentiel qu'ils maîtrisent le contexte d'affaire de l'entreprise ainsi que les particularités de sa chaîne de valeur.

Contrairement à la vision traditionnelle de la comptabilité axée vers la reddition des comptes et reposant sur la notion de coût historique, plusieurs de ces nouvelles normes adoptent une approche prospective de juste valeur, reposant essentiellement sur l'estimation de flux de trésorerie futurs. Au-delà des défis pour la profession comptable que représente cette course à la juste valeur, il n'est pas assuré que le large éventail d'utilisateurs des états financiers décrits dans le cadre conceptuel de l'IASB seront mieux éclairés dans leur processus de décisions économiques. À titre d'exemple, des pays comme le Canada ont élaboré des référentiels comptables distincts pour les sociétés à capital fermé et l'IASB lui-même a ajouté à son agenda le développement d'un tel référentiel comptable. Cette duplication de référentiels comptables nous laisse croire que la pertinence n'est pas au rendez-vous pour certains utilisateurs. Serait-ce à dire que les référentiels comptables nationaux ont toujours leur place car ils répondent à des besoins

précis qui les distinguent de l'objectif des états financiers tel que proposé par l'IASB. La profession comptable serait-elle à la croisée des chemins ?



## Références bibliographiques

- CORMIER, D. et MAGNAN, M. (2005), « From Accounting to “Forecounting” », *Canadian Accounting Perspectives*, 4(2), pp. 243-255.
- International Federation of Accountants (IFAC) (2006), International Standard on Auditing 240, *The Auditor’s Responsibility to Consider Fraud in an Audit of Financial Statements*, International Auditing and Assurance Standards Board, New York.
- International Federation of Accountants (IFAC) (2006), International Standard on Auditing 315, *Obtaining an Understanding of the Entity and its Environment and Assessing the Risks of Material Misstatement*, International Auditing and Assurance Standards Board, New York.
- International Federation of Accountants (IFAC) (2006), International Standard on Auditing 570, *Going Concern*, International Auditing and Assurance Standards Board, New York.
- BARTH, M., BEAVER, W. et LANDSMAN, W. (1992), « The Market Valuation Implications of Net Periodic Pension Cost Components », *Journal of Accounting and Economics*, 13(1), pp. 27-62.
- FELTHMAN, G. et OHLSON, J. (1995), « Valuation and Clean Surplus Accounting for Operating and Financial Activities », *Contemporary Accounting Research*, 11(2), pp. 689-731.
- FINNERTY, J.D. et GRANT, D. (2002), « Alternative Approaches to Testing Hedge Effectiveness Under SFAS 133 », *Accounting Horizons*, 16(2): pp. 95-109.
- International Accounting Standards Board (IASB) (2006), Preliminary Views on an Improved Conceptual Framework for Financial Reporting, Londres.
- International Accounting Standards Board (IASB) (2001), Framework for the Preparation and Presentation of Financial Statements, Londres.
- International Accounting Standards Board (IASB) (2005), IAS No. 1, *Presentation of Financial Statements*, Londres.
- MACINTOSH, N.B., SHEARER, T., THORNTON, D.B. et WELKER, M. (2000), « Accounting as Simulacrum and Hyperreality: Perspectives on Income and Capital », *Accounting, Organizations and Society*, 25(1), pp. 13-50.
- ZEFF, S. (2002), « Political Lobbying on Proposed Standards: A Challenge to the IASB », *Accounting Horizons*, 16(1), pp. 43-54.